



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	29/09/2016 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2016-05
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Laure Médot Marc Guérin Viviane Cendra Nadège Boin	Dominique van Zuilen Francis Hutin Antoine Ferté Bertrand Pointier Eric Debosque Benjamin Dubois
Absents excusés	Silvie Szczuka ; Christine Franse ; Nathalie Faccioli	
Absent		
Procurations	Nathalie FACCIOLI à Nicolas Rébérot	
Secrétaire de séance	Laure MEDOT	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance		

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 23 septembre 2016

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du lundi 4 juillet 2016, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le jeudi 28 juillet 2016 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 23 septembre 2016, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le jeudi 29 septembre 2016 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le jeudi 29 septembre 2016 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 4 juillet 2016.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure Médot, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – Finances

- 11 – DBM M14 2016 3
- 12 – DBM M49 2016 3
- 13 – Taxe de séjour
- 14 – Tarifs de location de matériel
- 15 – Taxe sur les friches commerciales

2 – intercommunalité

- 21 – SDCI et loi NOTRe
- 211 – Fusion syndicats de rivières
- 212 – Fusion CCPVA / CCVCFR
- 22 – Avis sur PLU de Montigny-Lengrain

3 – Personnel

- 31 – Adhésion au service de remplacement CDG02
- 32 – Création de postes
- 33 – Mise à jour du tableau des emplois
- 34 – Contrat assurance statutaire

4 – Vie municipale

- 41 – PEdT
- 42 – Divers

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20160929-124-01	Examen DIA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-125-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-126-03	DBM-M14-2016-03	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-127-04	DBM-M49-2016-03	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-127-04b	DBM-M49-2016-03	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-128-05	Taxe de séjour	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-129-06	Tarifs location de matériel	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20160929-130-07	Taxe sur les friches commerciales	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20160929-131-08	Fusion des syndicats de rivière	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-132-09	Fusion CCPVA CCVCFR	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-133-10	CCPVA délégation DPU à la commune	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-134-11	Avis sur PLU Montigny Lengrain	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-135-12	Adhésion service remplacement du CDG02	Pour Contre Abstention	13 0 0 A l'unanimité

			Ne prend pas part au vote	0	
Nicolas REBEROT	20160929-136-13	Créations de postes	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-137-14	Mise à jour du tableau des emplois	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-138-15	Contrat assurance statutaire IRCANTEC	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-139-16	PEdT	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-140-17	Règlement ALSH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-141-18	Vidéo protection	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160929-142-19	Avenant 6 éco quartier trésorerie	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des DIA- n°2016-124-01
Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal.
Le Maire a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire- n°2016-125-02
Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 et n° 2016-078 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 28 mars 2014,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2016-107 du 18/07/2016 : Concession espace cinéraire
- B) Décision n°2016-108 du 18/07/2016 : Décision sur DIA
- C) Décision n°2016-109 du 21/07/2016 : Concession de terrain cimetière communal
- D) Décision n°2016-110 du 22/07/2016 : Décision sur DIA
- E) Décision n°2016-111 du 28/07/2016 : Montant RODP gaz pour 2016
- F) Décision n°2016-112 du 28/07/2016 : Décision sur DIA
- G) Décision n°2016-113 du 09/08/2016 : Décision sur DIA
- H) Décision n°2016-114 du 09/08/2016 : Décision sur DIA
- I) Décision n°2016-115 du 25/08/2016 : Montant RODP brocante CAF
- J) Décision n°2016-116 du 26/08/2016 : Reversement de subvention à la SEDA
- K) Décision n°2016-117 du 09/09/2016 : aliénation d'un véhicule communal
- L) Décision n°2016-118 du 19/09/2016 : Concession de terrain cimetière communal
- M) Décision n°2016-119 du 22/09/2016 : Décision sur DIA
- N) Décision n°2016-120 du 22/09/2016 : Décision de perception pour 2 chiens errants dans lieu de dépôt
- O) Décision n°2016-121 du 23/09/2016 : Décision fixant prix bail association chasse
- P) Décision n°2016-122 du 26/09/2016 : Acceptation d'un chèque d'assurances pour vandalisme à l'église
- Q) Décision n°2016-123 du 29/09/2016 : Décision de non préemption

1 – FINANCES

Objet : Décision modificative n°3 M14 – n°2016-126-03
Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2016 :

Section d'Investissement

DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	906,27 €
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 5 906,27 €
27	2764	OPFI	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p	5 000,00 €
21	2183	Op 2011-005	Travaux	- 5 000,00 €
21	2135	Op 2011-007	Acquisitions	5 000,00 €

Section de Fonctionnement

RECETTES				
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant
76	7688		Autres	906,27 €
64	64111		Rémunération principale	7 000,00 €
022	022		Dépenses imprévues	- 7 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

12-DBM n° 3 M49 2016

Objet : Décision modificative n°3 M49 – n°2016-127-04b

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2016 :

Section d'Investissement

RECETTES				
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant
041	2031	OPFI	Frais d'études	4 650,05 €
DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant
041	21532	OPFI	Réseaux assainissement	4 650,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

13 –Taxe de séjour

Objet : Actualisation taxe de séjour - n° 2016-128-05

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire informe le conseil municipal que chaque année, les limites tarifaires seront revalorisées comme le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, de l'année courante. Il convient de délibérer avant le 1^{er} octobre 2016 pour application au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, le maire rappelle au conseil municipal que le département de l'Aisne a voté la taxe de séjour additionnelle au taux de 10% qui s'appliquera de droit aux hébergeurs concernés par la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la révision des tarifs de la taxe de séjour.

14 –Tarifs de location de matériel

Objet : Tarif de location de matériel – n°2016-129-06
Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que des administrés demandent régulièrement à louer du matériel appartenant à la mairie tel que tables et bancs, barnum etc.
Monsieur le maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ce point.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

De fixer le montant de la participation des demandeurs / administrés comme suit :

Location de matériel		
	Jour	WE
Table	3,00 €	5,00 €
Banc	1,50 €	2,00 €
Tente 3x3	80,00 €	120,00 €
Tente 3x6	100,00 €	150,00 €
Grille exposition	2,00 €	3,00 €

15 –Taxe sur les friches commerciales

Objet : liste des terrains susceptibles d'être imposés par la taxe sur les friches commerciales – n°2016-130-07
Rapporteur : Nicolas REBEROT

En date du 10 juin 2013 par délibération n° 2013-100, le conseil municipal a instauré la taxe sur les friches commerciales. Il convient de dresser chaque année la liste des terrains susceptibles d'être imposés et de la communiquer aux services fiscaux avant le 1^{er} octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Arrête la liste des terrains susceptibles d'être imposés à la TFC comme suit :

- Parcelle AA 31

AUTORISE le maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

2 – Intercommunalité

21 – SDCI et loi NOTRe

211 – Fusion syndicats de rivières

Objet : Fusion des syndicats de rivières – n° 2016-131-08
Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire expose qu'un arrêté préfectoral daté du 1^{er} septembre 2016 vise le projet de périmètre d'un syndicat de communes issu du syndicat d'aménagement et de gestion du ru du Voidon et de ses affluents, du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la Crise et de ses affluents et du syndicat intercommunal pour l'aménagement du ru de Retz.

La commune de Ressons le Long étant adhérente au syndicat intercommunal pour l'aménagement du ru de Retz, elle est appelée à se prononcer sur ce projet de périmètre, et sur la proposition de statuts du nouveau syndicat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable:

- au projet de périmètre issu de la fusion des syndicats d'aménagement et de gestion du ru du Voidon et de ses affluents, pour l'aménagement et l'entretien de la Crise et de ses affluents et pour l'aménagement du ru de Retz ;
- au projet de statuts du nouveau syndicat nommé « syndicat du bassin versant de l'Aine navigable axonaise »

212 – Fusion CCPVA / CCVCFR – n° 2016-132-09

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le maire informe le conseil de l'état d'avancement de la fusion entre la CCPVA et la CCVCFR. Notamment en raison d'une récente rencontre avec le bureau d'étude en charge d'assister dans le transfert de la compétence assainissement. Un constat a été fait : le futur EPCI ne sera pas prêt au 1^{er} janvier 2017 pour gérer l'assainissement. Le budget sera établi par la future CC

La piste étudiée est que les missions restent effectuées la première année par les communes qui refactureront par voie conventionnelle.

Le Maire informe le conseil municipal que le nom retenu par la majorité est « Retz en Valois »

Eric Debosque relate une réunion de juillet avec des propositions qui ne convenaient pas à certaines communes, c'est un échec.

Il indique que les communes de notre taille perdent la moitié de leurs représentants, et les communes de 800 habitants comme Ressons représentent autant de voix que des communes de 50 habitants avec des problématiques autres. Il insiste en outre que les communes de la vallée de l'Aisne, qui sont à l'origine de notre intercommunalité, vont se retrouver à la fois avec une sous représentativité mais également pas concerné par le nom retenu qui ne semble pas fédérer les communes du nord du territoire.

Bertrand Pointier précise que le Valois a plutôt une connotation isarienne qu'axonaise et qu'il semble difficile de revenir à des origines historiques de plusieurs siècles au risque que cela ne soit pas compris par les habitants qui auraient du être au cœur de la discussion comme le font bon nombre de territoire.

Le Maire rappelle que la représentativité a été définie par la loi NOTRe, quant au nom, les propositions faites par la commune (« Portes Axonaises », « Cœur de l'Aisne ») n'ont pas été retenues par le groupe de travail et donc n'ont pas été présentées aux élus communautaires.

Il propose qu'une motion soit déposée pour faire part du mécontentement des élus municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de faire part de sa non adhésion sur le nom retenu par les élus communautaires à savoir « Retz en Valois »
- Précise que ce nom ne lui semble pas fédérateur entre le nord et le sud du futur territoire
- Indique qu'il est regrettable que le poids de la représentativité des communes n'existe pas sous les 1000 habitants.

Objet : CCPVA : délégation DPU à la commune – n° 2016-133-10

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Par délibération en date du 21 mars 2016, le conseil municipal approuvait le transfert de compétence du PLU à l'intercommunalité.

Le transfert de plein droit du DPU aux EPCI à fiscalité propre compétents a pour conséquences le pouvoir d'instituer le DPU et le pouvoir d'exercer le DPU.

Le Code de l'urbanisme permet au titulaire de déléguer une partie du DPU à une ou plusieurs communes dans les conditions qu'il décide, conformément à l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme.

La CCPVA peut ainsi, selon les conditions qu'elle décide, déléguer l'exercice du DPU à une ou plusieurs communes :

- par une délégation ponctuelle, opération par opération ;
- par une délégation plus systématique liée à un ou des secteurs ou à des compétences restées communales.

En ce sens, lors du conseil communautaire du 27 septembre 2016, la CCPVA a accepté la délégation du DPU sur les zones U et AU à la commune de Ressons le Long. La CCPVA étant compétente sur les secteurs UC et AUC. Il convient de délibérer pour accepter cette délégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'accepter la délégation du DPU sur les secteurs U et AU à vocation d'habitat ;

D'accepter que l'exercice du DPU soit délégué au maire ;

Objet : Avenant n°6 écoquartier Trésorerie – n° 2016-142-19

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le maire rappelle que dans le cadre du traité de concession signé avec la SEDA, la commune, alors titulaire du droit de préemption urbain, avait délégué ce DPU à la SEDA pour le périmètre du projet d'écoquartier.

Or, lors du transfert de la compétence PLU à la CCPVA, il y a eu transfert de plein droit à la CCPVA du DPU.
Après demande de la commune, le conseil communautaire a décidé de déléguer ce DPU à la commune de Ressons le Long pour les zones à vocation d'habitat U et AU et à la SEDA pour le secteur AUE.

Ce changement de délégation du DPU doit être porté dans le traité de concession par voie d'avenant. Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à intervenir portant modification de la délégation du DPU.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

- de modifier le traité de concession en ce qui concerne la délégation du DPU
- d'autoriser le maire à signer tous l'avenant et tous les documents nécessaires à cet effet.

22 – Avis sur PLU de Montigny-Lengrain – n° 2016-134-11

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Emet un avis favorable au projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Montigny-Lengrain arrêté le 3 juin 2016.

3 – PERSONNEL

31 – Adhésion au service de remplacement CDG02 – n° 2016-135-12

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le maire rappelle à l'assemblée :

Que le législateur a confié au centre de gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne ;
- d'autoriser le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

32 – Création de postes – n° 2016-136-13

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le maire informe le conseil du besoin des besoins du service technique.

Il est proposé la création d'un emploi aidé (CAE/CUI) sur la base de 20h hebdomadaire et de porter un poste d'emploi avenir de 24h à 35h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide la création du poste et l'augmentation de l'autre poste susmentionnés.

33 – Mise à jour du tableau des emplois – n° 2016-137-14

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le maire informe le conseil que suite à la création des postes il convient de mettre à jour le tableau des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'approuver le tableau des emplois ainsi modifié.

34 – Contrat assurance statutaire

Objet : contrat assurance statutaire IRCANTEC – n°2016-138-15

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu Délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 15 décembre 2015, décidant de fixer, au titre de la gestion du contrat d'assurance, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion. Ce taux est appliqué à la masse salariale de la collectivité. Il est fixé à 0,2 %.

Article 1 :

Décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

- **Agents Titulaires, Stagiaires et Non Titulaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.**

Option n° 1 :

Tous risques, avec une franchise de **10 jours** fixes par arrêt **en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 1,10 %**

Au taux de l'assureur s'ajoute **0,2 %** pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.

La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du 01/01/2017 (1^{er} jour du mois suivant la date de réception au CDG) jusqu'au 31/12/2020.

Article 2 :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant,
- Autorise le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

4 – VIE MUNICIPALE

41 – PEdT

Objet : PEdT – n°2016-139-16

Rapporteur : Nicolas REBEROT

La commune de Ressons le Long fonctionne avec un pôle pédagogique des écoles regroupées pour les enfants de niveau maternelle et élémentaire.

Monsieur le Maire présente le pôle pédagogique des écoles regroupées de Ressons-le-Long.

Il indique que les évolutions du projet éducatif territorial permettent de prendre en compte :

- L'application de la réforme des rythmes scolaires
- La correction d'erreurs matérielles

Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau PEdT.

Ouïe l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le nouveau PEdT ci-annexé ;
- Précise qu'il est applicable à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

Objet : Règlement ALSH – n°2016-140-17

Rapporteur : Nicolas REBEROT

La commune de Ressons le Long organise un service d'accueil de loisir associé à l'école (ALAE), un service de restauration scolaire (RS) et un accueil de loisir extra-scolaire (ALSH).

Ces services fonctionnent sous réserve de s'inscrire et d'accepter un règlement intérieur présentant les modalités d'admission, les particularités de fonctionnement, et la discipline.

Monsieur le Maire présente le projet de nouveau règlement intérieur de l'ALAE / RS / ALSH.

Il indique que les évolutions du règlement permettent de prendre en compte :

- L'application de la réforme des rythmes scolaires
- La correction d'erreurs matérielles

Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau règlement intérieur.

Ouïe l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le nouveau règlement intérieur ;
- Précise qu'il est applicable à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

42 – Divers

Litiges :

- Litiges Carrier :
 - Chemin rural : la DIR Nord vient de confirmer l'intérêt que porte ce chemin pour les mesures d'exploitation de la RN31. L'affaire est reportée en novembre.
 - Parcelle ZH70 : attente des conclusions de la partie adverse
- Litiges Huftier : il lui a été refusé d'effectuer une vente au déballage, faute de présentation de son assurance en la matière. Il a porté recours devant le TA.
- Litige Orange : celui-ci dure depuis 4 ans par rapport à la RODP. Une rencontre a eu lieu avec Orange : Orange déclarait des linéaires au département au lieu de la commune, la situation devrait se régler d'ici la fin de l'année.

Cabine téléphonique : il est proposé de démonter cette cabine ; le service universel étant supprimé. Elle sera déconnectée.

Changement des statuts de Valor'Aisne : Le Maire informe le conseil que dans le cadre de la réforme territoriale, Valor'Aisne doit exercer des missions nouvelles telles que les bas de quai des déchetteries.

Atelier Soliha :

Le CCAS en lien avec la CARSAT met en place des " Ateliers Habitat ; Bien chez soi" pour les seniors (à partir de 55 ans). Ces ateliers auront lieu les 2,8 et 15 novembre 2016 de 14 h à 16h à la salle saint Georges
Atelier de 10 à 15 personnes.

Vidéoprotection

Objet : Vidéoprotection – n° 2016-141-18

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire rappelle que dans l'objectif de protection des biens et des personnes, le principe de la mise en place d'un système de vidéo protection sur le territoire de la commune a été étudié.

Comme abordé lors de précédents conseils, il aurait été souhaitable de mener cette étude à l'échelle intercommunale voire départementale, toutefois, nos sollicitations à ce sujet sont restées lettre morte.

Ainsi, le 22 août s'est déroulée une rencontre avec le Major Joseph JOP, référent sureté pour notre secteur en vue d'étudier l'intérêt qu'aurait la mise en place de la vidéo protection sur notre village.

Le maire propose au conseil municipal de faire réaliser une étude technique préalable.

Cette étude permettra d'identifier les points stratégiques pour notre commune et d'évaluer le coût de l'investissement et d'exploitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de faire réaliser un « audit sureté » par les services de la gendarmerie nationale

Visite de la STEP pour les habitants de La Vache Noire :

Le maire se demande s'il faut inviter les habitants de La Vache Noire à venir visiter la STEP.

La proposition n'est pas retenue.

Concours Villes et Villages Fleuris :

Nadège Boin informe le conseil que la commune n'est pas parvenue à obtenir la présentation au jury régional pour l'obtention de la première fleur. Toutefois, la commune a obtenu le prix du jardinier. En outre, des RDV ont été pris avec Claire Coulbeaut du CAUE dans le cadre de projets d'aménagement floraux et avec Camille Gosse du CPIE dans le cadre de la réflexion de la création du plan d'eau qui pourrait entrer dans le cadre de l'opération « un dragon dans mon jardin ».

Ecoquartier :

Francis Hutin fait part de la dernière réunion de la commission écoquartier qui est parvenue à arrêter un premier projet de cahier des prescriptions. Ce projet doit être étudié à présent avec l'ABF et le pôle ADS courant novembre. D'autre part Dominique Van Zuilen indique qu'une demande d'étude pour l'enfouissement de réseaux électriques a été faite pour la rue du Marais St Georges (USEDA).

USEDA :

- Fibre optique : Le maire informe le conseil qu'un RDV est prévu le 3 octobre afin d'identifier des emplacements possibles pour les armoires de rue (PMR). Les travaux sont prévus dès 2017.
- Enfouissement des réseaux Mainville : les accords avec deux propriétaires ont été trouvés pour l'installation des deux postes électriques cabines. Les travaux pourraient débuter en fin d'année. Il y aurait une dizaine de semaines de terrassement.

Journée citoyenne : la 2^{ème} journée est prévue le 23 octobre.

Assainissement :

2 extensions sont prévues dans le village (Tranche Ferme).

Il faudrait activer le marché avant la fin de l'année pour la tranche ferme, et ainsi permettre aux habitants de se raccorder, et de profiter des subventions de l'AESN.

RN31 :

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion en Sous-préfecture est organisée le 12 octobre afin d'étudier les problématiques et dysfonctionnement du carrefour de la Vache Noire notamment au regard des situations existantes et en fonction des évolutions de l'activité possibles.

Entretien des haies et feux :

Suite à plusieurs « plaintes » liées à des feux et/ou des haies non taillées, Bertrand Pointier informe qu'une campagne de courriers thématiques va être réalisée. Cette campagne sera graduelle en 2 ou 3 temps :

- Constat et rappel de la réglementation
- Rappel de la réglementation et ultimatum
- PV de constatation et mise en demeure sous menace de faire réaliser d'office en refacturant.

Francis Hutin indique que l'éclairage public ne fonctionne pas dans une partie de la Grand'rue.

Patricia Lucot revient sur le chantier Concordia et le forum des associations qui ont été de belles réussites. Elle informe également des naissances de l'été : 7 petites filles cet été, soit 9 naissances depuis le début de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le Maire,



Nicolas REBEROT